

N° 67217

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI

**relatif à la programmation financière pluriannuelle
pour la période 2014 à 2018**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
<i>Amendements adoptés par la Commission des Finances et du Budget</i>	
1) Dépêche du Président de la Chambre des Députés au Président du Conseil d'Etat (3.12.2014).....	1
2) Tableaux	6
3) Texte coordonné.....	12

*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(3.12.2014)

Monsieur le Président,

Me référant à l'article 19 (2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous faire parvenir 5 amendements au projet de loi mentionné sous rubrique que la Commission des Finances et du Budget a adopté lors de sa réunion du 3 décembre 2014.

Je joins en annexe, à toutes fins utiles, un texte coordonné du projet de loi qui reprend les amendements parlementaires proposés.

Amendement 1 concernant l'article 2:

L'article 2 est modifié comme suit:

„**Art. 2.**– Le solde effectif de la trajectoire d'ajustement de l'Administration publique évolue comme suit, par rapport à la situation à politique inchangée du programme de stabilité du 28 avril 2014:

	2015	2016	2017	2018
<i>En % du PIB:</i>				
– Solde à politique inchangée	-1,3%	-1,1%	-0,8%	-0,3%
– Mesures de restructuration	-1,1%	-1,7%	-1,8%	-1,8%
– Solde à politique changée	-0,2%	+0,6%	+0,9%	+1,5%
<i>En millions d'euros:</i>				
– Solde à politique inchangée	-636,6	-559,2	-460,2	-157,2
– Mesures de restructuration	+560,9	+867,9	+976,5	+1.061,1
– Solde à politique changée	-75,7	+308,8	+516,3	+903,9

	2015	2016	2017	2018
<i>En % du PIB:</i>				
– Solde à politique inchangée	-1,3%	-1,1%	-0,8%	-0,3%
– Mesures de restructuration	-1,0%	-1,6%	-1,7%	-1,7%
– Solde à politique changée	-0,2%	+0,5%	+0,8%	+1,5%
<i>En millions d'euros:</i>				
– Solde à politique inchangée	-636,6	-559,2	-460,2	-157,2
– Mesures de restructuration	+501,7	+796,0	+913,0	+1.008,4
– Solde à politique changée	-134,9	+236,8	+452,8	+851,2

Amendement 2 concernant l'article 3:

L'article 3 est modifié comme suit:

„**Art. 3.**– Les soldes effectifs et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2014 à 2018:

	2014	2015	2016	2017	2018
– Administration centrale	-1,3%	-1,6%	-1,0%	-0,8%	-0,2%
– Administrations locales	+0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
– Sécurité sociale	+1,4%	+1,6%	+1,7%	+1,8%	+1,8%
– Administration publique:					
– Solde effectif	+0,2%	-0,2%	+0,6%	+0,9%	+1,5%
– Solde structurel	+1,0%	+0,5%	+0,7%	+0,5%	+0,5%

<i>En % du PIB</i>	2014	2015	2016	2017	2018
– Administration centrale	-1,3%	-1,7%	-1,1%	-0,9%	-0,3%
– Administrations locales	+0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
– Sécurité sociale	+1,4%	+1,6%	+1,7%	+1,8%	+1,8%
– Administrations publiques					
– Solde effectif	+0,2%	-0,2%	0,5%	0,8%	1,5%
– Solde structurel	+1,0%	+0,4%	+0,6%	+0,4%	+0,4%

Amendement 3 concernant l'article 4:

L'article 4 est modifié comme suit:

„**Art. 4.**– L'effort de restructuration des comptes de l'Administration publique se présente comme suit par rapport à la situation à politique inchangée:

(en millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018
– Mesures en recettes	+392,0	+540,0	+571,0	+597,7
– Mesures en dépenses	-168,9	-327,9	-405,5	-463,4
– Total des mesures	+560,9	+867,9	+976,5	+1.061,1

	2015	2016	2017	2018
– Mesures en recettes	+353,0	+510,0	+550,0	+586,5
– Mesures en dépenses	-148,7	-286,0	-363,0	-421,9
– Total des mesures	+501,7	+796,0	+913,0	+1.008,4

Amendement 4 concernant l'article 5:

L'article 5 est modifié comme suit:

„**Art. 5.**– L'évolution de la dette publique se présente comme suit:*(en millions d'euros)*

	2014	2015	2016	2017	2018
Dette publique	10.973,9	11.970,5	12.570,5	12.938,5	12.738,5

	2014	2015	2016	2017	2018
Dette publique	10.973,9	11.849,7	12.455,4	12.957,2	13.127,0

Amendement 5 concernant l'article 6:

L'article 6 est modifié comme suit:

„**Art. 6.**– L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'Etat est arrêtée comme suit, conformément aux tableaux annexés:

	2014 <i>Budget</i>	2015 <i>Projet</i>	2016 <i>Prévisions</i>	2017 <i>Prévisions</i>	2018 <i>Prévisions</i>
Budget courant					
Recettes	12.052,0	12.224,5	12.914,3	13.524,3	14.342,2
Dépenses	11.259,4	11.686,9	11.980,3	12.391,6	12.945,8
Excédents	+792,6	+537,6	+934,0	+1.132,7	+1.396,4
Budget en capital					
Recettes	73,4	73,0	79,6	79,6	79,6
Dépenses	1.038,1	1.121,8	1.358,3	1.475,5	1.499,5
Excédents	-964,7	-1.048,8	-1.278,7	-1.395,9	-1.420,0
Budget total					
Recettes	12.125,3	12.297,6	12.993,9	13.603,9	14.421,8
Dépenses	12.297,5	12.808,8	13.338,6	13.867,1	14.445,4
Excédents	-172,1	-511,2	-344,7	-263,2	-23,5

Note: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

(en millions d'euros)

	2014 <i>Budget</i>	2015 <i>Projet</i>	2016 <i>Prévisions</i>	2017 <i>Prévisions</i>	2018 <i>Prévisions</i>
Budget courant					
Recettes	12.052,0	12.304,5	13.014,3	13.633,3	14.461,2
Dépenses	11.259,4	11.824,1	12.152,1	12.564,1	13.117,3
Excédents	792,6	480,4	862,2	1.069,2	1.343,9
Budget en capital					
Recettes	73,4	73,0	79,6	79,6	79,6
Dépenses	1.038,1	1.121,8	1.358,3	1.475,5	1.499,5
Excédents	-964,7	-1.048,8	-1.278,7	-1.395,9	-1.419,9
Budget total					
Recettes	12.125,4	12.377,5	13.093,9	13.712,9	14.540,8
Dépenses	12.297,5	12.945,9	13.510,4	14.039,6	14.616,8
Excédents	-172,1	-568,4	-416,5	-326,7	-76,0

Les articles et totaux budgétaires du projet de loi relatif à la programmation pluriannuelle pour la période 2014 à 2018, modifiés en fonction des mesures retenues dans le cadre de l'accord du 28 novembre 2014 entre le Gouvernement et la CGFP, l'OGBL et le LCGB, sont remplacés par ceux repris en annexe de la présente lettre.

Motivation des amendements:

Ces amendements visent à adapter les dispositions du projet de loi et plus particulièrement la trajectoire d'ajustement de la situation financière de l'Administration publique en fonction des mesures qui ont été retenues dans le cadre de l'accord du 28 novembre 2014 entre le Gouvernement et la CGFP, l'OGBL et le LCGB.

Les différentes mesures qui sont précisées dans cet accord et dont l'incidence budgétaire est susceptible d'être estimée avec une précision suffisante se présentent comme suit au niveau de l'Administration publique:

	<i>(en millions d'euros)</i>				
	2014	2015	2016	2017	2018
<i>* Recettes</i>					
– Introduction de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	-	+80,0	+100,0	+109,0	+119,0
– Renonciation à l'introduction de la contribution pour l'avenir des enfants	-	-119,0	-130,0	-130,0	-130,0
	-	-39,0	-30,0	-21,0	-11,0
<i>* Dépenses</i>					
– Mesures en faveur de la politique de l'emploi	-	+1,0	+15,2	+25,4	+25,4
– Report de la suppression du trimestre de faveur du 1.1.2015 au 1.5.2015	-	+0,8	-	-	-
– Report de la prorogation de congé des agents de l'Etat faisant valoir leur droit à la retraite	-	+1,2	-	-	-
– Abandon du projet visant à modifier le montant exonéré dans le cadre de la succession d'un bénéficiaire	-				
– du RMG	-	+5,0	+5,0	+5,0	+5,0
– de la prestation fournie dans le cadre de l'accueil gérontologique	-	+0,7	+0,7	+0,7	+0,7
– Report du projet de réforme des allocations d'éducation au 1.6.2015	-	+8,9	+13,1	+3,5	+2,5
– Report du projet de réforme de l'allocation de maternité au 1.6.2015	-	+1,6	-	-	-
– Projet de réforme du congé parental	-	-	+7,9	+7,9	+7,9
<i>* Solde</i>	-	+19,2	+41,9	+42,5	+41,5
Administration publique	-	-58,2	-71,9	-63,5	-52,5

Compte tenu de ces adaptations l'évolution prévisible du solde nominal de l'Administration publique se présente comme suit:

	2015		2016		2017		2018	
	<i>en mio.</i>	<i>en % du PIB</i>	<i>en mio.</i>	<i>en % du PIB</i>	<i>en mio.</i>	<i>en % du PIB</i>	<i>en mio.</i>	<i>en % du PIB</i>
Administration centrale	-875,8	-1,7%	-605,7	-1,1%	-501,8	-0,9%	-169,8	-0,3%
Administrations locales	-53,5	-0,1%	-52,1	-0,1%	-46,6	-0,1%	-37,6	-0,1%
Sécurité sociale	794,4	+1,6%	894,6	+1,7%	1.001,2	+1,8%	1.058,6	+1,8%
Administration publique	-134,9	-0,3%	+236,8	+0,5%	+452,8	+0,8%	+851,2	+1,5%

Vu l'urgence de l'adoption de ce projet de loi avant la fin de l'année, je vous saurais gré de bien vouloir considérer ces amendements au cours de votre séance du 9 décembre 2014.

Copie de la présente est envoyée pour information à Monsieur Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur Pierre Gramegna, Ministre des Finances, et à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars DI BARTOLOMEO

*

TABLEAUX

Programme pluriannuel des recettes

(Unités: milliers d'euros)

	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Projet 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		64 – Ministère des finances					
		Administration des contributions directes					
		<i>Section 64.0 – Impôts directs</i>					
37.028		Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	-	80.000	100.000	109.000	119.000
		<i>Total de la section 64.0</i>	6.273.365	6.827.181	7.330.756	7.854.119	8.453.868

	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Projet 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative					
		<i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative. – Dépenses diverses</i>					
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.272	7.892	26.584	47.608	69.033
		Amendement	-	<u>+1.958</u>	-	-	-
		- Majoration du crédit pour l'exercice 2015 suite au report au 1er mai 2015 de la date d'effet de la suppression du trimestre de faveur et de la proratisation des jours de congé des agents de l'Etat faisant valoir leur droit à la retraite.		9.850	26.584	47.608	69.033
		<i>Total de la section 08.0</i>	211.225	208.879	230.117	255.540	284.029

Programme pluriannuel des dépenses

(Unités : milliers d'euros)

	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Projet 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
34.010	06.20	<p>12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région</p> <p><i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i></p> <p>Dotations du fonds national de solidarité destinées à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)</p> <p>Amendement</p> <p>– Majoration du crédit pour l'exercice 2015 et adaptation des prévisions pour les exercices 2016 à 2018 suite à l'abandon du projet visant à modifier le montant exonéré dans le cadre de la succession d'un bénéficiaire du revenu minimum garanti.</p>	149.582 - 149.582	142.852 +5.000 147.852	148.062 +5.000 153.062	152.885 +5.000 157.885	164.404 +5.000 169.404
34.015	06.20	<p>Dotations du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gériatrique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gériatriques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 régissant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)</p> <p>Amendement</p> <p>– Majoration du crédit pour 2015 et adaptation des prévisions pour les exercices 2016 à 2018 suite à l'abandon du projet visant à modifier le montant exonéré dans le cadre de la succession d'un bénéficiaire de la prestation fournie dans le cadre de l'accueil gériatrique.</p>	8.211 - 8.211	7.737 +745 8.482	7.904 +745 8.649	8.039 +745 8.784	8.242 +745 8.987

(Unités: milliers d'euros)

	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Projet 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		<i>Total de la section 12.4</i>	306.517	297.981	307.876	317.250	334.484
42.003	06.13	Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales Dotations de la CNPF, future „Zukunftskess“, au titre de la participation de l'Etat au financement des prestations familiales et autres mesures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Amendement – Majoration du crédit pour l'exercice 2015 et adaptation des prévisions pour les exercices 2016 à 2018 suite – à la renonciation à l'introduction de la contribution pour l'avenir des enfants; – au report au 1er juin 2015 de la suppression des allocations de maternité et d'éducation; – à la réforme projetée du congé parental.	- - -	862.426 +129.452 991.878	808.213 +150.961 959.174	797.857 +141.350 939.207	785.692 +140.416 926.108
		<i>Total de la section 12.5</i>	1.044.885	998.149	955.059	944.948	933.118
		Total du département 12	1.477.198	1.440.004	1.424.822	1.419.150	1.429.364

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

(Unité: milliers d'euros)

	<i>Code fonct.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2014</i>	<i>Projet 2015</i>	<i>Prévis. 2016</i>	<i>Prévis. 2017</i>	<i>Prévis. 2018</i>
89	13.90	Dépenses pour ordre Produit de la contribution pour l'avenir des enfants	-	119.000	130.000	130.000	130.000
89	13.90	Amendement Produit de la contribution pour l'avenir des enfants <i>Suppression du crédit pour l'exercice 2015 et les exercices ultérieurs suite à la décision du Gouvernement de renoncer à l'introduction de la contribution pour l'avenir des enfants.</i>	-	-119.000	-130.000	-130.000	-130.000
		<i>Total des dépenses pour ordre</i>	5.905.818	5.522.197	5.583.682	5.645.162	5.841.615

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

(Unité: milliers d'euros)

	Code fonct.	Libellé	Budget 2014	Projet 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017	Prévis. 2018
		Recettes pour ordre					
89	13.90	Produit de la contribution pour l'avenir des enfants	-	119.000	130.000	130.000	130.000
		Amendement					
89	13.90	Produit de la contribution pour l'avenir des enfants	-	-119.000	-130.000	-130.000	-130.000
		<i>Suppression du crédit pour l'exercice 2015 et les exercices ultérieurs suite à la décision du Gouvernement de renoncer à l'introduction de la contribution pour l'avenir des enfants.</i>					
		<i>Total des recettes pour ordre</i>	5.905.818	5.522.197	5.583.682	5.645.162	5.841.615

TEXTE COORDONNE

PROJET DE LOI

relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2014 à 2018

Art. 1er.– L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel annuel des administrations publiques.

Pour la période 2014 à 2018, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.– Le solde effectif de la trajectoire d'ajustement de l'Administration publique évolue comme suit, par rapport à la situation à politique inchangée du programme de stabilité du 28 avril 2014:

	2015	2016	2017	2018
<i>En % du PIB:</i>				
– Solde à politique inchangée	-1,3%	-1,1%	-0,8%	-0,3%
– Mesures de restructuration	-1,1%	-1,7%	-1,8%	-1,8%
– Solde à politique changée	-0,2%	+0,6%	+0,9%	+1,5%
<i>En millions d'euros:</i>				
– Solde à politique inchangée	-636,6	-559,2	-460,2	-157,2
– Mesures de restructuration	+560,9	+867,9	+976,5	+1.061,1
– Solde à politique changée	-75,7	+308,8	+516,3	+903,9

	2015	2016	2017	2018
<i>En % du PIB:</i>				
– Solde à politique inchangée	-1,3%	-1,1%	-0,8%	-0,3%
– Mesures de restructuration	-1,0%	-1,6%	-1,7%	-1,7%
– Solde à politique changée	-0,2%	+0,5%	+0,8%	+1,5%
<i>En millions d'euros:</i>				
– Solde à politique inchangée	-636,6	-559,2	-460,2	-157,2
– Mesures de restructuration	+501,7	+796,0	+913,0	+1.008,4
– Solde à politique changée	-134,9	+236,8	+452,8	+851,2

Art. 3.– Les soldes effectifs et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2014 à 2018:

	2014	2015	2016	2017	2018
– Administration centrale	-1,3%	-1,6%	-1,0%	-0,8%	-0,2%
– Administrations locales	+0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
– Sécurité sociale	+1,4%	+1,6%	+1,7%	+1,8%	+1,8%
– Administration publique:					
– Solde effectif	+0,2%	-0,2%	+0,6%	+0,9%	+1,5%
– Solde structurel	+1,0%	+0,5%	+0,7%	+0,5%	+0,5%

<i>En % du PIB</i>	2014	2015	2016	2017	2018
– Administration centrale	-1,3%	-1,7%	-1,1%	-0,9%	-0,3%
– Administrations locales	+0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
– Sécurité sociale	+1,4%	+1,6%	+1,7%	+1,8%	+1,8%
– Administrations publiques					
– Solde effectif	+0,2%	-0,2%	0,5%	0,8%	1,5%
– Solde structurel	+1,0%	+0,4%	+0,6%	+0,4%	+0,4%

Art. 4.– L'effort de restructuration des comptes de l'Administration publique se présente comme suit par rapport à la situation à politique inchangée:

(en millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018
– Mesures en recettes	+392,0	+540,0	+571,0	+597,7
– Mesures en dépenses	-168,9	-327,9	-405,5	-463,4
– Total des mesures	+560,9	+867,9	+976,5	+1.061,1

	2015	2016	2017	2018
– Mesures en recettes	+353,0	+510,0	+550,0	+586,5
– Mesures en dépenses	-148,7	-286,0	-363,0	-421,9
– Total des mesures	+501,7	+796,0	+913,0	+1.008,4

Art. 5.– L'évolution de la dette publique se présente comme suit:

(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dette publique	10.973,9	11.970,5	12.570,5	12.938,5	12.738,5

	2014	2015	2016	2017	2017
Dette publique	10.973,9	11.849,7	12.455,4	12.957,2	13.127,0

Art. 6.– L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'Etat est arrêtée comme suit, conformément aux tableaux annexés:

	2014 <i>Budget</i>	2015 <i>Projet</i>	2016 <i>Prévisions</i>	2017 <i>Prévisions</i>	2018 <i>Prévisions</i>
Budget courant					
Recettes	12.052,0	12.224,5	12.914,3	13.524,3	14.342,2
Dépenses	11.259,4	11.686,9	11.980,3	12.391,6	12.945,8
Excédents	+792,6	+537,6	+934,0	+1.132,7	+1.396,4
Budget en capital					
Recettes	73,4	73,0	79,6	79,6	79,6
Dépenses	1.038,1	1.121,8	1.358,3	1.475,5	1.499,5
Excédents	-964,7	-1.048,8	-1.278,7	-1.395,9	-1.420,0
Budget total					
Recettes	12.125,3	12.297,6	12.993,9	13.603,9	14.421,8
Dépenses	12.297,5	12.808,8	13.338,6	13.867,1	14.445,4
Excédents	-172,1	-511,2	-344,7	-263,2	-23,5

Note: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

(en millions d'euros)

	<i>2014 Budget</i>	<i>2015 Projet</i>	<i>2016 Prévisions</i>	<i>2017 Prévisions</i>	<i>2018 Prévisions</i>
Budget courant					
Recettes	12.052,0	12.304,5	13.014,3	13.633,3	14.461,2
Dépenses	11.259,4	11.824,1	12.152,1	12.564,1	13.117,3
Excédents	792,6	480,4	862,2	1.069,2	1.343,9
Budget en capital					
Recettes	73,4	73,0	79,6	79,6	79,6
Dépenses	1.038,1	1.121,8	1.358,3	1.475,5	1.499,5
Excédents	-964,7	-1.048,8	-1.278,7	-1.395,9	-1.419,9
Budget total					
Recettes	12.125,4	12.377,5	13.093,9	13.712,9	14.540,8
Dépenses	12.297,5	12.945,9	13.510,4	14.039,6	14.616,8
Excédents	-172,1	-568,4	-416,5	-326,7	-76,0

